



Envoyé en préfecture le 06/05/2026  
 Reçu en préfecture le 06/05/2026  
 Publié le 7 mai 2026  
 ID : 029-212902506-20260428-CM2026\_036-DE

**Conseil Municipal du 28 avril 2026  
 Extrait  
 du registre des délibérations**

**Présidente : Mme Marie JAOUEN  
 Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mr Yves LÉVÉNEZ**

Date de la convocation : **15 avril 2026**

Affichage de la convocation : **15 avril 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 28 avril 2026 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	00
Prenant pas part au vote	00
Votants	13

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Valérie DOUCEN, Amélie DUPIRE, Maëla GOURVENNEC, Thibaut Quentin HOURMAND, Marie JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Sabrina LE DUFF, Yves LÉVÉNEZ, Gérard PRÉTÉ, Luna QUEMENER, Guillaume RIOU, Gillian SALHI, Muriel SCHWARTZ.

**Etai(en)t représenté(s)** : -

**Etai(en)t absent(s)** : : Eric LE LOUARN, Clément LOSTANLEN.

**Délibération CM 2026\_036  
 Rapport sur l'utilisation de la délégation**

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°CM2026\_006 en date du 7 avril 2026,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions suivantes :

**Décision n° D 2026\_012** : Signature de l'avenant n°3 au marché de travaux n°2024\_TRAV\_01 LOT 3 conclu avec la Carhaisienne de Construction dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle pour un montant de **3 879.75 € HT** (reprise de maçonnerie sur la partie appentis).

**Décision n° D 2026\_013** : Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux n°2024\_TRAV\_01 LOT 9 conclu avec la SAS Charles Lapous dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle pour un montant de **283,20 € HT** (modification de coffres coupe feu).

Le Maire,  
Marie JAOUEN



Le secrétaire de séance,  
Yves LÉVÉNEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.